

Voulez-vous cesser de fumer ou de consommer d'autres types de tabac?

Le Programme de lutte contre le tabagisme en C.-B. aide à couvrir le coût des produits qui peuvent aider à cesser de fumer

Que couvre le programme?

Il couvre 12 semaines (84 jours d'affilée) de traitement une fois par année civile pour l'un ou l'autre des produits suivants :

- **Gomme, pastilles ou timbres de nicotine.** Les produits de substitution de la nicotine admissibles sont offerts gratuitement.
- **Les médicaments sur ordonnance de cessation du tabagisme – le bupropion (Zyban®) ou la varénicline (Champix®) :** La couverture dépend des règles de votre programme PharmaCare, lequel peut payer la totalité ou une partie du coût ou ne pas le rembourser du tout.

Qui peut participer?

Les produits des thérapies de substitution de la nicotine sont offerts aux **résidents de la C.-B.** qui

- fument ou consomment un autre produit du tabac (p. ex., prennent du tabac à priser, mâchent du tabac) et
- ont une couverture active du régime de services médicaux.

Le programme PharmaCare couvre les médicaments sur ordonnance pour tout **résident de la C.-B.** qui

- fume ou consomme un autre produit du tabac (p. ex., prend du tabac à priser, mâche du tabac)
- a une couverture active du régime de services médicaux et
- est couvert par un programme PharmaCare admissible.

Que sont les produits de substitution de la nicotine?

Les produits de substitution de la nicotine sont des médicaments en vente libre qui contiennent de la nicotine. Ils peuvent aider à cesser de fumer en vous permettant de réduire lentement la quantité de nicotine dans votre corps.

...2

Que sont les médicaments sur ordonnance de cessation du tabagisme?

Le bupropion (Zyban®) et la varénicline (le générique et le nom de marque Champix®) ne contiennent pas de nicotine. Ils agissent sur le cerveau pour aider à cesser de fumer plus facilement et à réduire les envies de tabac. Lorsque vous consultez déjà votre médecin pour une autre raison, renseignez-vous sur ces médicaments. Il peut vous aider à décider s'il convient de vous prescrire l'un d'entre eux.

Comment puis-je me procurer le produit?

Gomme, pastilles ou timbres de nicotine	Rendez-vous à votre pharmacie locale. Vous n'avez pas besoin d'ordonnance, mais vous devrez signer un formulaire déclarant que vous prévoyez cesser de consommer des produits du tabac.
Bupropion (Zyban®) ou varénicline (générique et nom de marque Champix®)*	La prochaine fois que vous verrez votre médecin, renseignez-vous sur vos options. Si vous vous entendez sur un de ces médicaments avec votre médecin, apportez-en l'ordonnance à votre pharmacie.

Autres outils et ressources

Obtenez de plus amples renseignements sur le Programme de lutte contre le tabagisme, y compris sur les produits spécifiques couverts...	Consultez le site www.gov.bc.ca/bcsmokingcessation
Augmentez vos chances de réussite en planifiant votre stratégie avec le programme QuitNow.ca...	Consultez le site www.quitnow.ca pour obtenir un soutien individuel et des ressources utiles gratuites pour vous aider à cesser de fumer. Demandez plus de renseignements à votre pharmacien.
Inscrivez-vous à Fair PharmaCare pour bénéficier d'une couverture basée sur votre revenu ou en apprendre davantage sur la couverture d'autres régimes du programme...	Consultez le site www.gov.bc.ca/pharmacare ou appelez la Health Insurance BC : <ul style="list-style-type: none">• Depuis le Lower Mainland, appelez au 604-683-7151.• Ailleurs en C.-B., appelez au 1 800 663-7100.

***Remarque :** Champix® (le nom de marque de la varénicline) bénéficie maintenant seulement d'une couverture partielle en vertu du programme PharmaCare. Demandez à votre médecin quelles sont les solutions de rechange peu coûteuses.